



Compte-rendu de vos représentants de proximité Force Ouvrière à Besançon

Etaient présents à la réunion de l'instance du 5 février 2026 : pour la direction, Caroline LAUB, Alexandre RIBAUD, Pascal SULOCHA et Damien PECCLLET, et vos représentants de proximité, Johanna ALBRECHT (Sud), Pierre MAYAYO (Sud), Laurent DUCROZET (Sud), Vanessa HIRSON (CGT), et Emmanuel DESHAYES (FO).

FO pas l'oublier

Il faut bien l'avouer, on n'a pas vraiment l'habitude, on débute et on découvre un peu comment ça se passe. Vos représentants de proximité Sud-CGT ont diffusé un compte-rendu de la première réunion de l'instance le 7 janvier 2026, sans mentionner la présence du représentant FO et sans évoquer les sujets que nous avons portés. Pour mémoire, compte-tenu de l'augmentation des ETP à Besançon et des résultats des élections professionnelles dans l'antenne, le CSE réseau a bel et bien désigné en décembre dernier 5 RP : 3 pour Sud, 1 pour la CGT et 1 pour FO. Et, loin de Paris et des querelles syndicales, vos représentants FO, titulaire et suppléante, comptent eux-aussi faire entendre votre/leur voix. Il ne faudrait pas l'oublier.

FO pas en parler

Il faut le reconnaître aussi, on n'a pas bien compris pourquoi certaines problématiques ne pouvaient pas être traitées dans cette instance de janvier. On aurait bien aimé en effet aborder le recours important à l'intérim dans l'encadrement de la rédaction (135 jours de renfort/remplacement de rédacteur en chef adjoint comptés en 2025 !) alors que l'on ne parle que d'économies à venir. Les premiers plannings de l'année 2026 montrent d'ailleurs que cette tendance n'est pas à la baisse.

On aurait également souhaité en savoir un peu plus sur les missions exactes du quatrième contributeur web quotidien, planifié du lundi au vendredi en période de haute activité, annoncé fièrement à la fin de l'année. Missions qui ont quelque peu évolué, semble-t-il, puisqu'il n'est plus question aujourd'hui de « réseaux sociaux » mais plutôt de « reportage web » avec texte et photos. Bref, il y a (visiblement) des sujets qui fâchent. Et il ne faudrait pas en parler ?

FO pas rêver

Et puisqu'on en parle, avec tous ces jours dépensés en renfort encadrement, les ETP vont valoir de l'or en 2026 ! La direction régionale attend toujours sa lettre de cadrage budgétaire (et sa notification ETP) mais il ne faut pas rêver. A Paris, la direction du réseau a déjà annoncé une baisse de 45 Equivalents Temps Plein en régions et des économies à réaliser de l'ordre de 13 millions d'euros sur les charges d'exploitation. IL y aura forcément soustraction aussi en Bourgogne-Franche-Comté, même si « *on ne connaît pas encore la répartition par antenne* », assure la direction régionale. Mais sans attendre l'addition, elle a pris les devants et décidé de mutualiser à nouveau cette année de nombreux JT entre Dijon et Besançon. Et pas question non plus de pourvoir les emplois vacants, en technique comme en rédaction. Devant comme derrière l'écran, on va encore multiplier les CDD et tant pis pour les non-permanents qui attendent un recrutement.

FO pas être pressé

Ça y est, une nouvelle Responsable des Ressources Humaines (RRH) a (enfin) été recrutée. Et elle prendra officiellement ses fonctions... **le 27 avril** seulement, deux mois avant les congés d'été. Il ne faut pas être pressé ! Mais, visiblement, même si elle nous dit le contraire, la direction régionale s'en sortait très bien sans puisqu'il n'a même pas été fait appel à un renfort du siège (ou d'ailleurs) pour dépanner dans l'intervalle, le temps que la nouvelle RRH soit choisie. On n'en sait d'ailleurs pas plus sur son profil mais une communication sera faite une semaine avant son arrivée, promis, juré. On espère surtout qu'elle restera plus longtemps que sa prédécesseuse, et prendra le temps d'ouvrir les dossiers.

FO le demander

Depuis plusieurs semaines, les OPS ne sont plus planifiés sur les formats longs du JT (Choix de la rédaction ou Bonne idée). Mais des preneurs de son sont bel et bien affectés à l'actu. Avec à l'arrivée, des situations assez ubuesques où l'on voit des équipes partir en tournage CDR ou en actu alors que des OPS restent toute la journée à la station ! Sur les 10 CDR réalisés en janvier, 2 seulement ont pu profiter d'un OPS. Sur les 4 Bonne idée, seulement 2. Avec des dates de tournage fixées par l'encadrement parfois plus d'un mois à l'avance, il est vrai que ce doit être extrêmement difficile d'anticiper et de planifier un OPS sur ces tournages. Le responsable de centre technique est le premier étonné, dit-il. Il n'y aurait pas officiellement de volonté de « couper le son » et de changer de gabarit d'équipe pour les reportages complexes. Même si, bien-sûr, on en convient, les moyens ne sont pas extensibles. Si un sujet nécessite un OPS, il faut le demander, c'est maintenant la règle. Elle a donc changé. Merci de nous avoir prévenus. On va quand-même surveiller les plannings à venir...

FO nous expliquer un peu

Après la réunion de rédaction du 26 janvier et les questions suscitées par la présentation d'un module de vidéo verticale 9/16e, monté à partir d'un reportage sur le château de Joux, des précisions s'imposaient. Il faut nous expliquer un peu, en effet. Un accord d'expérimentation de trois mois vient tout juste d'être signé concernant ces fameuses vidéos verticales destinées aux réseaux sociaux et il

est limité à 4 régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, PACA et Grand Est. On imaginait que tous les projets et autres bricolages en cours dans les autres antennes étaient de facto suspendus, et que l'on attendrait sagement les conclusions de cette expérimentation pour vérifier la pertinence et évaluer les conditions de production de ces nouveaux formats numériques.

Boileau disait avec poésie : « *ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément* ». Mais les difficultés (l'embarras ?) du coordinateur numérique à détailler son projet interrogent. Il réfléchit pourtant « *depuis des mois* », dit-il lui-même, à ce projet de remontage/recadrage de rushes d'Entre Ces Murs (ECM) et d'Esprit D'Equipe (EDE). La même démarche est en cours apparemment à Dijon.

Pour nous (pour lui aussi ?), le « work-flow » est encore un peu flou. Il repose sur le volontariat. C'est le/la journaliste et/ou le monteur ou la monteuse qui « *estiment* » au moment du montage qu'un ECM ou un EDE peut valoir le coup d'une vidéo verticale et qui prennent l'initiative. Si tous les deux sont d'accord (sic), la proposition est inscrite dans un tableau partagé (Où ?) avec la rédactrice en chef, la rédactrice en chef adjointe en charge du numérique et le coordinateur numérique. Si la proposition est validée (il y en a très peu donc c'est vite vu !), une demi-journée de montage est planifiée avec le monteur ou la monteuse. La vidéo verticale, d'une durée d'une minute, est envoyée au mixage et validée par la RC, la RCN ou le coordinateur numérique (il en a le droit certifie la direction régionale). La vidéo 9/16e est diffusée sur les 4 plateformes -Facebook, TikTok, Instagram et YouTube-, qui seront ravies de ce nouveau contenu gratuit. Cette « compression » arbitraire de magazines existants nous a été présentée comme une façon d'aller chercher de nouveaux publics. Mais pour qui ? Dans la mesure où le produit serait diffusé partout sauf sur notre site, à qui profite le crime ?

Le Coordinateur numérique espère pouvoir sortir une vidéo verticale par semaine, n'exclut pas des tirages. Et, bien-sûr, on vérifiera si ces vidéos sont bel et bien regardées. On est très impatients de voir les audiences.

FO enchaîner

C'est la grande nouveauté de l'année : désormais, il faut enchaîner l'entretien annuel d'évaluation (EA) et l'entretien professionnel (EP) avec son manager. C'est la loi qui l'exige, l'entretien professionnel est obligatoire tous les deux ans. Il était jusqu'alors conduit par l'IRH. Ce n'est donc plus le cas. Dommage pour tous ceux qui auraient des petits problèmes de communication avec leur N+1, qui auraient aimé trouver une oreille attentive et neutre pour en parler justement, ou qui préfèrent rester discrets sur leurs projets d'évolution ou de mobilité. On espère aussi que les cadres réalisant ces entretiens professionnels ont bien été préparés/formés à l'exercice. Il est toujours possible de demander un RV avec l'IRH, assure-t-on. La direction régionale sera attentive, dit-elle, aux éventuelles difficultés qui lui seront remontées.

FO le noter

Il faut le noter. France télévisions a changé de prestataire pour les psychologues du travail au 1er janvier 2026. Qualisocial a remplacé Acca, qui va lui transmettre ses dossiers. Une nouvelle psychologue sera désignée pour France 3 Bourgogne-Franche-Comté. Les lignes d'écoute pour les

collaborateurs et les managers/élus/RH sont maintenues. Il sera possible de prendre RV par téléphone ou sur internet, sur la plateforme **Qualicare**, qui n'est pas encore opérationnelle. Une communication avec l'ensemble des informations sera envoyée aux salariés prochainement. La direction régionale entend « *développer l'accompagnement en distanciel pour que les salariés puissent avoir un interlocuteur quand ils en ont besoin, et pas uniquement quand la psychologue référente est présente sur site.* » Une journée sur site pourra tout de même être organisée pour des RV en présentiel.

FO le savoir

Il faut le savoir. Social Direct a communiqué son bilan 2025. De janvier à décembre, l'an passé, 4 salariés de l'antenne seulement ont sollicité les assistantes sociales. 6 entretiens ont été réalisés, pour les deux tiers en distanciel et principalement pour des questions liées à la santé. Les assistantes sociales peuvent pourtant vous accompagner sur de nombreux autres sujets : estimation de droits à la retraite, information à l'accession à la propriété ou sur le statut d'aidant par exemple. Social Direct suggère des actions de sensibilisation en 2026 : une communication ciblée pour informer sur les nouveaux dispositifs internes FTV et/ou une information sur le dispositif APA pour les aidants qui souhaiteraient mettre en place une aide-ménagère.

FO le savoir (2)

Il faut le savoir aussi. De nouvelles mesures sur la retraite s'appliqueront en 2026 à partir de septembre. Cela concerne les personnes nées de 1964 et 1968, Il faut néanmoins faire la différence entre les départs prévus avant le 31 août et après. Mais l'âge légal et le nombre de trimestres pour bénéficier du taux plein baissent de quelques mois et trimestres.

Naissance	Âge légal		Trimestres pour taux plein	
	Avant 09/2026	A partir du 01/09/2026	Avant 09/2026	A partir du 01/09/2026
1963	62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	170	170
1964	63 ans	62 ans et 9 mois	171	170
janvier 1965 à mars 1965	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172	170
avril 1965 à décembre 1965	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172	171
1966	63 ans et 6 mois	63 ans et 3 mois	172	172
1967	63 ans et 9 mois	63 ans et 6 mois	172	172
1968	64 ans	63 ans et 9 mois	172	172
1969 et après	64 ans	64 ans	172	172

Tableau : âge légal et nombre de trimestres exigés avant et à partir de septembre 2026
Les changements concerneront les **générations nées entre 1964 et 1968**.

Sont aussi concernés les personnes nées entre 1964 et 1968 qui peuvent partir en carrière longue (c'est-à-dire avec trimestres cotisés avant 20 ans). La direction devrait faire une communication prochainement pour tout expliquer.

FO le savoir (3)

Il faut le savoir enfin. Un nouveau droit est créé en 2026 pour les jeunes parents : le congé supplémentaire de naissance. Il s'ajoute au congé de maternité, de paternité ou d'adoption, pour une durée maximale de deux mois. Tous les parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier, ou dont la date de naissance était prévue à cette date, peuvent en profiter. Ce congé supplémentaire

est rémunéré à 70% du salaire net le premier mois et 60% le second mois. Il est versé par l'Assurance maladie. Voté en décembre 2025, le congé de naissance ne sera néanmoins accessible qu'à partir du 1er juillet prochain. Il pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes non consécutives d'un mois, et peut être réparti entre les deux parents, selon leur choix.

La prochaine réunion de l'instance de proximité est prévue le 5 mars. Vous pouvez adresser vos questions avant le 25 février sur le mail des RP : rp.besa@francetv.fr

*Libre et
indépendant**



*** de toute influence politique, philosophique, religieuse, hiérarchique, patronale et économique**